

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST
Séance du 18 juillet 2024**

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le 
ID : 080-218006609-20240718-DEL_03_180724-DE

Délib. n° 03/180724

L'An deux mil vingt quatre, le dix huit juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

11/07/2024

Secrétaire de séance :

Mr LABRUYERE Renaud

Etaient présents :

| | | |
|-------------------|----------------------|----------------------|
| Mr BELLARD Joël | Mr LABRUYERE Renaud | Mr LEPOIX Pierre |
| Mme SZAREK France | Mme GRIMAUX Brigitte | Mme GRIFFON Brigitte |

Absent(s) excusé(s) : Mr BIGOT Arnaud, Mr BURLAT Julien, Mr DEVAUX Maxime et
Mme LECAT Vanessa

Pouvoir(s) : Mr BIGOT Arnaud à Mme GRIMAUX Brigitte
Mr DEVAUX Maxime à Mr LABRUYERE Renaud
Mme LECAT Vanessa à Mme GRIFFON Brigitte

**Objet : Subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes de
Saint Christ Briost**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant d'une subvention exceptionnelle, attribuée au Comité des Fêtes de la commune pour 2024, en remplacement de celle qui a déjà été accordée en début d'année, par la délibération n° 04/280324 d'un montant de 600 €.

Les membres du Comité des Fêtes souhaiteraient faire l'acquisition d'un barnum d'une valeur de 1 500 €, pour l'organisation future des festivités de la commune. Mais leur trésorerie n'est pas suffisante pour pouvoir effectuer cet achat.

La subvention accordée en début d'année n'étant pas encore versée, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le montant de cette subvention à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents et représentés, d'augmenter le montant de la subvention accordée au Comité des Fêtes de Saint Christ Briost, pour un montant total de 1 500 € pour l'année 2024.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire
Joël BELLARD

